Parc naturel régional du Luberon

Une autre vie s'invente ici

Charte du Parc naturel régional du Luberon

L'ESSENTIEL DE LA **CHARTE 2026-2041**

Mieux comprendre le projet de territoire

#Luberon2041 CONSTRUISONS NOTRE AVENIR

3e édition
2026

www.parcduluberon.fr

unesco Réserve de biosphère Luberon-Lure

unesco Géoparc mondial

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

ALPES DE HAUTE PROVENCE LE DÉPARTEMENT

VAUCLUSE LE DÉPARTEMENT

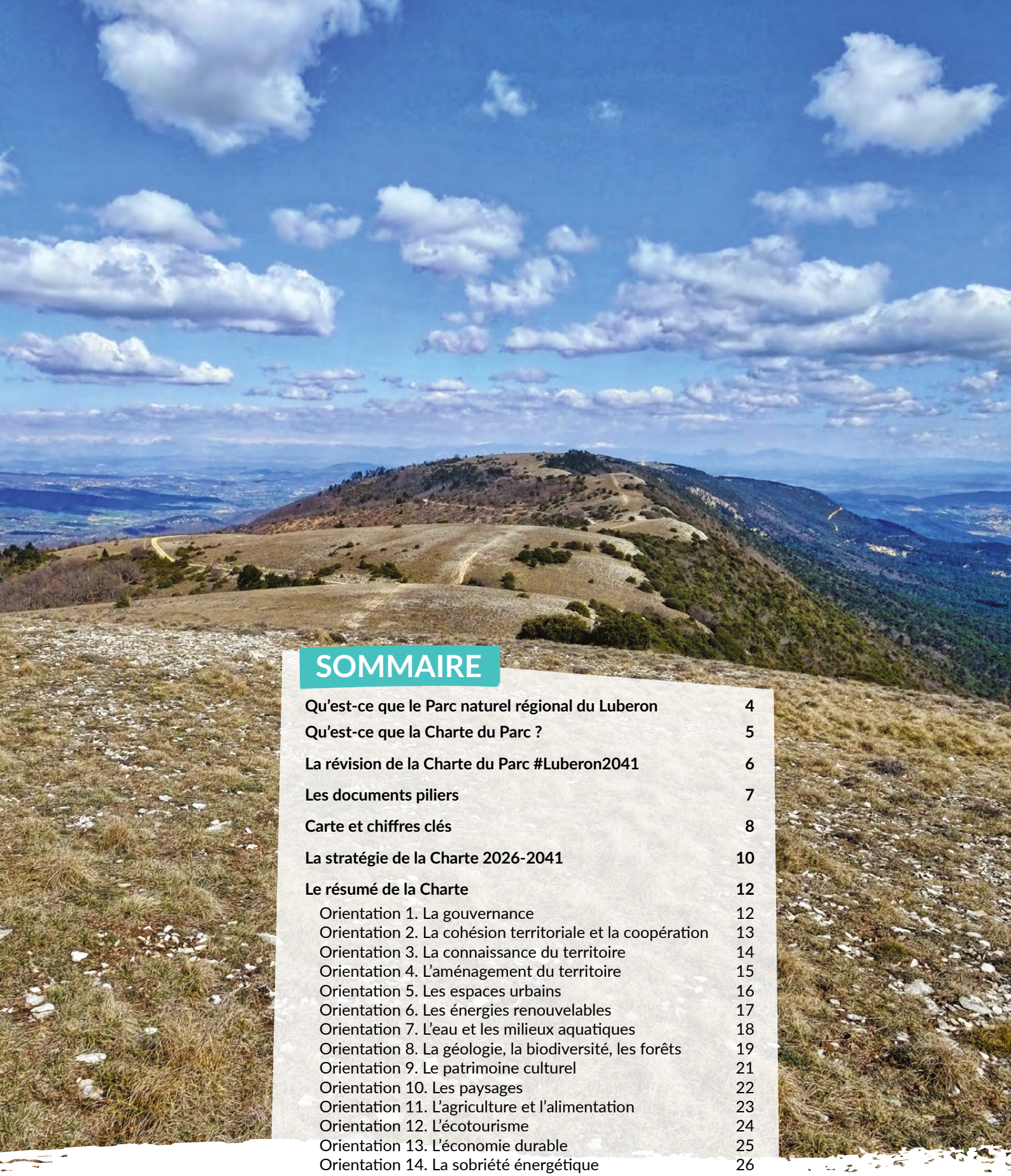

SOMMAIRE

Qu'est-ce que le Parc naturel régional du Luberon 4

Qu'est-ce que la Charte du Parc ? 5

La révision de la Charte du Parc #Luberon2041 6

Les documents piliers 7

Carte et chiffres clés 8

La stratégie de la Charte 2026-2041 10

Le résumé de la Charte 12

Orientation 1. La gouvernance 12
Orientation 2. La cohésion territoriale et la coopération 13
Orientation 3. La connaissance du territoire 14
Orientation 4. L'aménagement du territoire 15
Orientation 5. Les espaces urbains 16
Orientation 6. Les énergies renouvelables 17
Orientation 7. L'eau et les milieux aquatiques 18
Orientation 8. La géologie, la biodiversité, les forêts 19
Orientation 9. Le patrimoine culturel 21
Orientation 10. Les paysages 22
Orientation 11. L'agriculture et l'alimentation 23
Orientation 12. L'écotourisme 24
Orientation 13. L'économie durable 25
Orientation 14. La sobriété énergétique 26
Orientation 15. Le cadre de vie 27
Orientation 16. Les cultures du territoire 28
Orientation 17. L'éducation et la formation 29
Orientation 18. Le lien social et intergénérationnel 30

Qu'y a-t-il de nouveau dans la Charte #Luberon2041 ? 31

Petit lexique #Luberon2041 31

Le Parc naturel régional du Luberon : un + pour le territoire 32

Le Luberon est la somme de plusieurs pays aux identités fortes et singulières qui, au cours de l'histoire, se sont constitués autour des villes d'Apt, Cavaillon et Pertuis en Vaucluse, et de Manosque et Forcalquier dans les Alpes de Haute-Provence. Le massif du Luberon sépare et lie à la fois ces pays.

"Chacun a son caractère, son visage, son histoire, son langage. Chacun est à la fois un monde relié et un monde à part."

Pierre Martel

ÉDITO

Le Parc naturel régional du Luberon, grâce à la mobilisation de ses membres, œuvre pour un développement durable du territoire en préservant ses patrimoines naturel, culturel et paysager. Il joue un rôle clé dans la lutte contre le changement climatique et l'érosion de la biodiversité, et favorise une transition socio-environnementale vers un mode de vie plus respectueux de l'environnement et de la nature.

Depuis sa création en 1977, le Parc a permis la réalisation de nombreux projets et expérimentations portés collectivement par les élus, techniciens, acteurs locaux, partenaires, et adoptés par les habitants, illustrant la devise des Parcs : "Une autre vie s'invente ici".

La révision de la Charte du Parc, lancée en décembre 2019 par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a permis d'élaborer un nouveau projet pour le territoire, couvrant la période 2026-2041. Avec la publication en juin 2026 du décret signé par le Premier ministre, le classement du Luberon en Parc naturel régional a été renouvelé pour 15 ans.

Depuis le début, nous avons :

- réalisé le bilan de la mise en œuvre de la Charte actuelle sur la période 2009-2024 ;
- établi un diagnostic mettant en évidence les évolutions du territoire depuis 2009 et les grands enjeux sociaux, économiques, environnementaux et culturels ;
- écrit un projet d'avenir en collaboration avec les différents acteurs, institutionnels, économiques ou associatifs, et les habitants ;
- proposé un périmètre d'étude de 100 communes, du Luberon à la montagne de Lure ;
- produit de nombreux rapports, études et réponses aux diverses instances qui se sont prononcées, tout au long de la démarche, sur le projet de Charte ;
- consulté les habitants et forces vives du territoire pendant l'enquête publique, puis les collectivités lors de la campagne d'approbation.

Nous sommes tous concernés par la Charte, car le Parc, c'est nous toutes et tous et l'ensemble de la communauté : élus, équipe technique, acteurs locaux, habitants, associations, entreprises…

Ce document apportera des réponses à vos questions "Qu'est-ce que la Charte du Parc ?", "Pourquoi a-t-elle été révisée ?", "Qu'est-ce que ça change pour moi ?" et d'autres informations utiles sur la Charte 2026-2041 et son importance pour le territoire.

Dominique SANTONI
Présidente du Parc naturel régional du Luberon

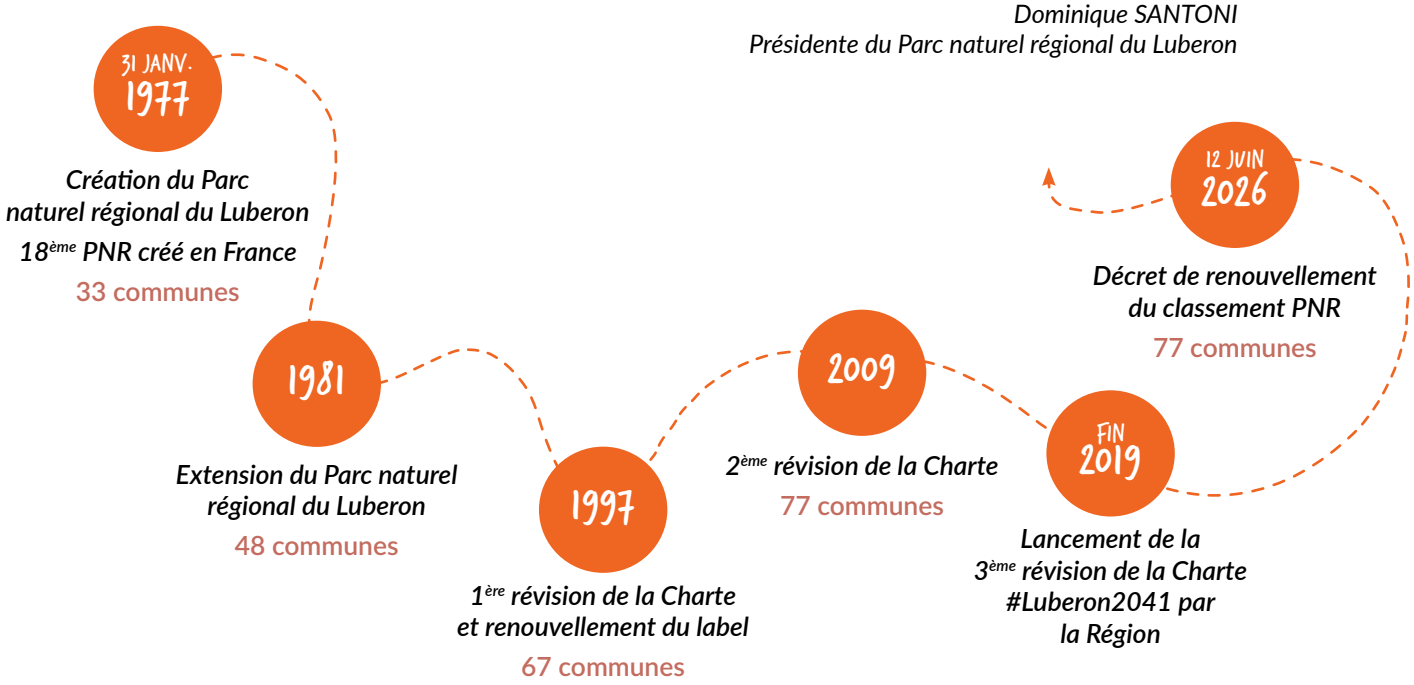

Qu'est-ce que le Parc naturel régional du Luberon ?

Un territoire

À cheval sur les départements de Vaucluse et des Alpes de Haute-Provence, le Parc naturel régional du Luberon est un territoire rural habité, défini par son histoire, son identité, ses spécificités, et reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère. C'est aussi un territoire fragile face à la pression des activités humaines.

Un projet

Le Parc s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation des patrimoines naturel, culturel et humain. Ce projet est décrit dans la Charte du Parc.

Une institution

Le Parc naturel régional du Luberon est organisé en syndicat mixte de gestion, lequel met en œuvre une politique innovante et concertée d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement, afin de protéger et valoriser les patrimoines de son territoire.

Le Parc naturel régional du Luberon prend soin de son territoire et de ses habitants : il fait le lien avec de multiples partenaires et thématiques pour construire avec les collectivités des projets durables et améliorer la qualité de vie locale.

Garant de la mise en œuvre de la Charte, ses actions s'inscrivent dans le cadre des missions que lui fixe la loi. Le Parc est ainsi tour à tour :

- **FACILITATEUR** → il aide à l'émergence des projets sur son territoire.
- **COORDINATEUR ou ANIMATEUR** → il planifie, suit, anime et évalue les actions mises en œuvre.
- **CHEF DE FILE** → lorsqu'aucun autre acteur ne se positionne, il organise les modalités de l'action sur le territoire avec les acteurs concernés.

Les Parcs naturels régionaux relèvent d'une compétence régionale. La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur soutient politiquement, techniquement et financièrement le fonctionnement et les missions du syndicat mixte ; c'est elle qui initie les procédures de création et de renouvellement du label.

Le détail des actions menées par le Parc du Luberon est communiqué tous les ans dans un rapport d'activité téléchargeable sur www.parcduluberon.fr

C'EST QUI LE PARC DU LUBERON ?

Le Parc est un syndicat mixte, c'est-à-dire une structure publique de gestion.
Ses décisions sont prises par le comité syndical, composé d'élus de la Région, des Départements, des communes et des intercommunalités (un délégué par commune et par EPCI*).

Pour mettre en œuvre les objectifs de la Charte, l'équipe technique du Parc travaille avec les partenaires sous l'autorité des élus.

Mais le Parc, c'est aussi nous toutes et tous : habitants, acteurs locaux, associations, entreprises... Ensemble et chacun à son niveau, nous pouvons tous participer à la mise en œuvre du projet de territoire et de ses valeurs.

**EPCI : établissement public de coopération intercommunale*

LES 5 MISSIONS DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

Le code de l'environnement confie 5 grandes missions aux Parcs naturels régionaux :

- PROTECTION ET GESTION DU PATRIMOINE NATUREL, CULTUREL ET PAYSAGER
- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL
- ACCUEIL, ÉDUCATION ET INFORMATION
- EXPÉRIMENTATION

Qu'est-ce que la Charte du Parc ?

Selon l'article R.333-3 du code de l'environnement

LA CHARTE COMPREND :

UN RAPPORT déterminant :

- les orientations et les mesures de protection, de mise en valeur et de développement envisagées pour 15 ans
- un dispositif d'évaluation de la mise en œuvre de la Charte ainsi qu'un dispositif de suivi de l'évolution du territoire

UN PLAN DE PARC et sa **NOTICE** présentant les différentes zones où s'appliquent les orientations et les mesures définies dans le rapport

DES ANNEXES (plan d'actions sur les trois premières années de classement, statuts, emblème, organigramme, rapport environnemental...)

Le document de référence

Elle concrétise le projet de protection et de développement durable du territoire du Parc naturel régional du Luberon pour 15 ans. Adaptée à notre territoire et à ses enjeux, elle définit les grandes orientations partagées, fixe les objectifs à atteindre et détaille les engagements.

Elle permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire du Parc par les diverses collectivités publiques.

Un acte d'engagement

Une fois rédigée, la Charte est soumise à enquête publique puis à approbation par les collectivités comprises dans le périmètre d'étude. Elle est ainsi approuvée de manière volontaire par les communes et EPCI, la Région et les Départements.

Elle est ensuite approuvée par décret du Premier ministre, qui attribue officiellement le classement en parc naturel régional.

Les signataires de la Charte s'engagent à mettre en œuvre, sur 15 ans, toutes les mesures pour atteindre les objectifs fixés. Ils s'impliquent également dans l'administration du Parc en désignant des élus délégués au Parc.

La portée de la Charte

La Charte du Parc a une portée juridique en matière d'urbanisme. Elle est opposable aux schémas de cohérence territoriale (SCoT), aux plans locaux d'urbanisme communaux et intercommunaux, et aux cartes communales, qui doivent être compatibles avec elle.

La Charte quant à elle prend en compte les objectifs du SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires).

La Charte a également une portée juridique en matière de circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels, et en matière de signalétique et de publicité.

Elle n'est pas opposable directement aux projets des particuliers.

LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Approuvée volontairement, la Charte constitue un engagement pour tous ses signataires : la Région, les communes, les intercommunalités, les Départements ; et pas uniquement pour le syndicat du Parc. L'État également s'engage à favoriser et à garantir l'application de la Charte à travers l'action de ses services.

Les décisions prises par les membres doivent être cohérentes avec la Charte du Parc. Ils s'engagent à en respecter les objectifs et les dispositions, dans le respect de leurs compétences respectives.

Il ne s'agit pas de la feuille de route de l'équipe technique du Parc, mais bien celle du territoire et de ses élus !

La révision de la Charte du Parc #Luberon2041

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Parc ont engagé fin 2019 la procédure de renouvellement du classement du Parc naturel régional du Luberon. Dans ce processus, il s'agissait de redéfinir collectivement les nouvelles ambitions et orientations pour 2026-2041, et d'écrire une nouvelle Charte du Parc.

La révision de la Charte a pris fin avec la signature du décret de classement par le Premier ministre en juin 2026, lançant la mise en œuvre du nouveau projet de territoire.

Pourquoi une nouvelle Charte ?

Le monde évolue sans cesse et il est indispensable que le projet porté par le Parc pour le territoire et ses habitants reste connecté aux mutations locales et globales. C'est pourquoi tous les 15 ans, les Parcs naturels régionaux repensent et adaptent leur stratégie, évaluent ce qui fonctionne et ce qui doit être amélioré, dressent un nouveau portrait du territoire, adaptent les objectifs aux besoins émergents, et construisent un nouveau projet partagé avec l'ensemble des acteurs de terrain.

Réécrire la Charte, c'est la garantie d'avoir un projet toujours adapté à son territoire et sur un temps suffisamment long pour mener des projets structurants.

Un projet largement partagé

La révision de la Charte du Parc naturel régional du Luberon a été marquée dès le début par une volonté de construire collectivement le futur projet de territoire pour 2026-2041. La concertation a rassemblé élus, forces vives, administrations et grand public, mais a été adaptée en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19.

LES DATES CLÉS

2019

PHASE PRÉPARATOIRE

Décembre 2019 *La Région lance la révision de la Charte*

Bilan évaluatif de la mise en œuvre de la Charte 2009-2025

Diagnostic du territoire

2020

ÉLABORATION DU PROJET DE CHARTE

Concertation

Écriture du rapport de Charte et des annexes

Élaboration du Plan de Parc

2022

1re approbation du projet de Charte par le comité syndical du Parc

Visite des rapporteurs du CNPN et de la Fédération des Parcs

2023

VALIDATIONS INTERMÉDIAIRES

Avis des instances nationales et locales

2e approbation par le comité syndical du Parc

2024

Avis de l'autorité environnementale

Enquête publique

3e approbation par le comité syndical du Parc

2025

VALIDATIONS FINALES

Avis final de l'État

Vote du projet de Charte finalisé en comité syndical à l'unanimité le 6 juin 2025

Vote des collectivités locales pour approbation de la Charte et adhésion au Parc

Vote par la Région

2026

12 juin 2026

DÉCRET DE CLASSEMENT DU PREMIER MINISTRE

LES CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION

- 2 ateliers territoriaux *(visio-conférences tous publics)* = 106 participants *2020*
- 1 plateforme citoyenne = 40 contributions *2020*
- 1 Conseil territorial = 50 citoyens membres *lancé en 2021*
- 4 webinaires sur l'évolution du territoire *2021*
- 80 personnes au Forum #Luberon2041 *2021*
- 7 ateliers thématiques de rédaction avec les partenaires *2021*
- 115 élus participants aux ateliers politiques *2021*
- 5 réunions Plan de Parc par bassin de vie *2022*
- 2 consultations volontaires des collectivités territoriales sur le projet de rapport de Charte *2022-2023*
- 37 réunions de présentation de la Charte aux conseils municipaux et aux habitants *depuis 2023*
- 15 comités de pilotage #Luberon2041

Les documents piliers de la Charte 2026-2041

Le dossier final est composé du rapport de Charte, du plan de Parc, de sa notice et d'annexes réglementaires et complémentaires.

Rapport de Charte

C'est le projet de protection, de mise en valeur et de transition pour le territoire du Parc.

Organisé en 6 grands défis, il comprend les 18 orientations de la politique à mener jusqu'en 2041 dans le territoire pour répondre aux enjeux identifiés.

Dans les 47 mesures, il mentionne les engagements des signataires et de l'État.

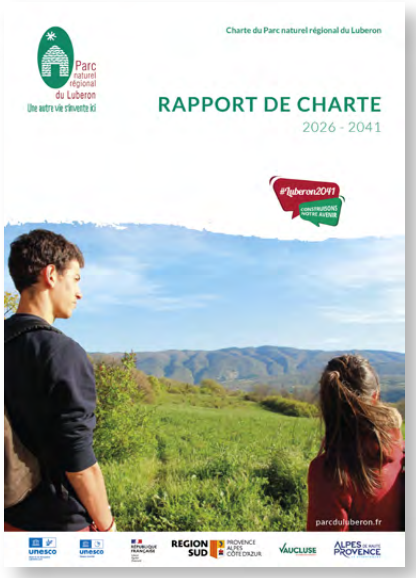

Plan de Parc

Il cartographie les orientations de la Charte selon la nature et la vocation dominante des différentes zones du Parc, au 1/60 000ème.

À consulter sur https://sit.pnrsud.fr/luberon-charte-2041-plan-public/index.html

Notice du plan de Parc

C'est la légende détaillée du plan de Parc. Elle explicite les enjeux et principales dispositions de la Charte pour les zones cartographiées. Elle facilite la lecture de la Charte et du plan, en particulier pour la compatibilité des documents d'urbanisme.

Annexes réglementaires

- Rapport environnemental et son résumé non technique
- Avis de l'Autorité environnementale et mémoire en réponse
- Statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Luberon
- Programme d'actions, plan de financement et organigramme prévisionnels 2026-2028
- Liste des communes et des EPCI à fiscalité propre classés et ceux non classés (périmètre de classement potentiel)
- Carte des communes et des EPCI ayant approuvé la Charte et ceux ne l'ayant pas approuvée
- Emblème figuratif du Parc

Annexes complémentaires

- Dispositions pertinentes
- Cahier des paysages
- Référentiel d'évaluation de la mise en œuvre de la Charte
- Secteurs d'enjeux écologiques (SEE) 4 tomes

Au cours du long processus de révision, de nombreux autres documents sont produits : diagnostic, référentiels, études, rapports techniques, cartes, avis extérieurs, réponses aux avis… Ils ne font pas partie du dossier final mais restent des documents essentiels pour la connaissance du territoire.

Le périmètre classé

Un territoire mosaïque, uni par une Charte

Avec le renouvellement du label «Parc naturel régional» en juin 2026, le nouveau périmètre comporte 77 communes dont les conseils municipaux ont validé leur appartenance au Parc pour la période 2026-2041.

La révision de la Charte a été l'occasion de s'interroger sur le découpage géographique du Parc et de vérifier si ses limites étaient cohérentes et pertinentes au regard des enjeux. En début de procédure, un périmètre d'étude avait été arrêté au regard des critères définis par le code de l'environnement, reprenant le périmètre d'étude de 2009, plus des communes situées sur le versant sud de la montagne de Lure.

Pourquoi ?

- Pour répondre collectivement aux enjeux du territoire concerné, puisque les patrimoines naturels et culturels ainsi que les paysages sont en continuité.
- Pour confirmer les relations partenariales qui ont été tissées depuis de nombreuses années avec les communes de la montagne de Lure autour de programmes structurants (Réserve de biosphère Unesco, charte forestière de territoire, plan de paysage, espace valléen, Leader, territoire à énergie positive…).
- Pour englober les bassins versants des différentes rivières (Calavon-Coulon, Largue, Laye, Eze) au sein d'un même territoire de projet et réfléchir ensemble à la ressource en eau.
- Pour une simplification administrative en faisant coïncider le périmètre du Parc avec les limites administratives des EPCI d'une part, et avec les 5 bassins de vie (Cavaillon, Manosque, Pertuis, Apt, Forcalquier) d'autre part.
- Pour former un ensemble avec des limites naturelles lisibles (la Durance au sud, les monts de Vaucluse et la crête de la montagne de Lure au nord).

Les 23 communes qui n'ont pas adhéré en 2025 font partie du périmètre de classement potentiel : elles peuvent ainsi décider d'adhérer au Parc après chaque élection municipale.

77 communes

réparties sur 2 départements : Vaucluse et Alpes de Haute-Provence, 4 communautés de communes, 2 communautés d'agglomération, 1 métropole

5 villes : Cavaillon, Manosque, Pertuis, Apt, Forcalquier

Le Parc naturel régional du Luberon s'étend sur les communes qui ont approuvé sa Charte : c'est le périmètre classé.

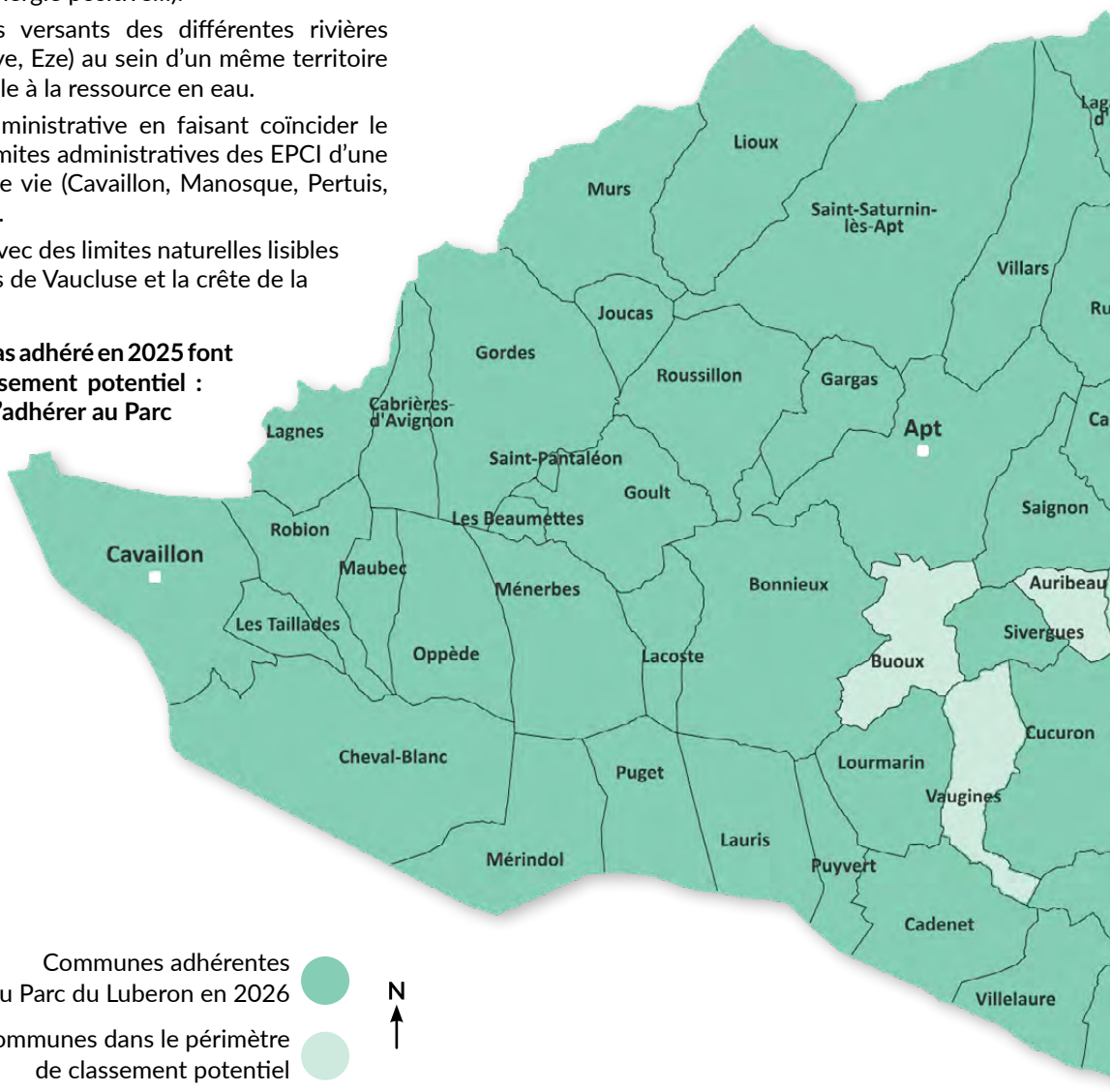

Communes adhérentes au Parc du Luberon en 2026

Communes dans le périmètre de classement potentiel

N

Les chiffres clés

185 043 habitants *(Source INSEE-RGP2023)*

165 établissements scolaires
136 écoles + 19 collèges + 10 lycées

1,6 million de touristes et
6 millions d'excursionnistes par an

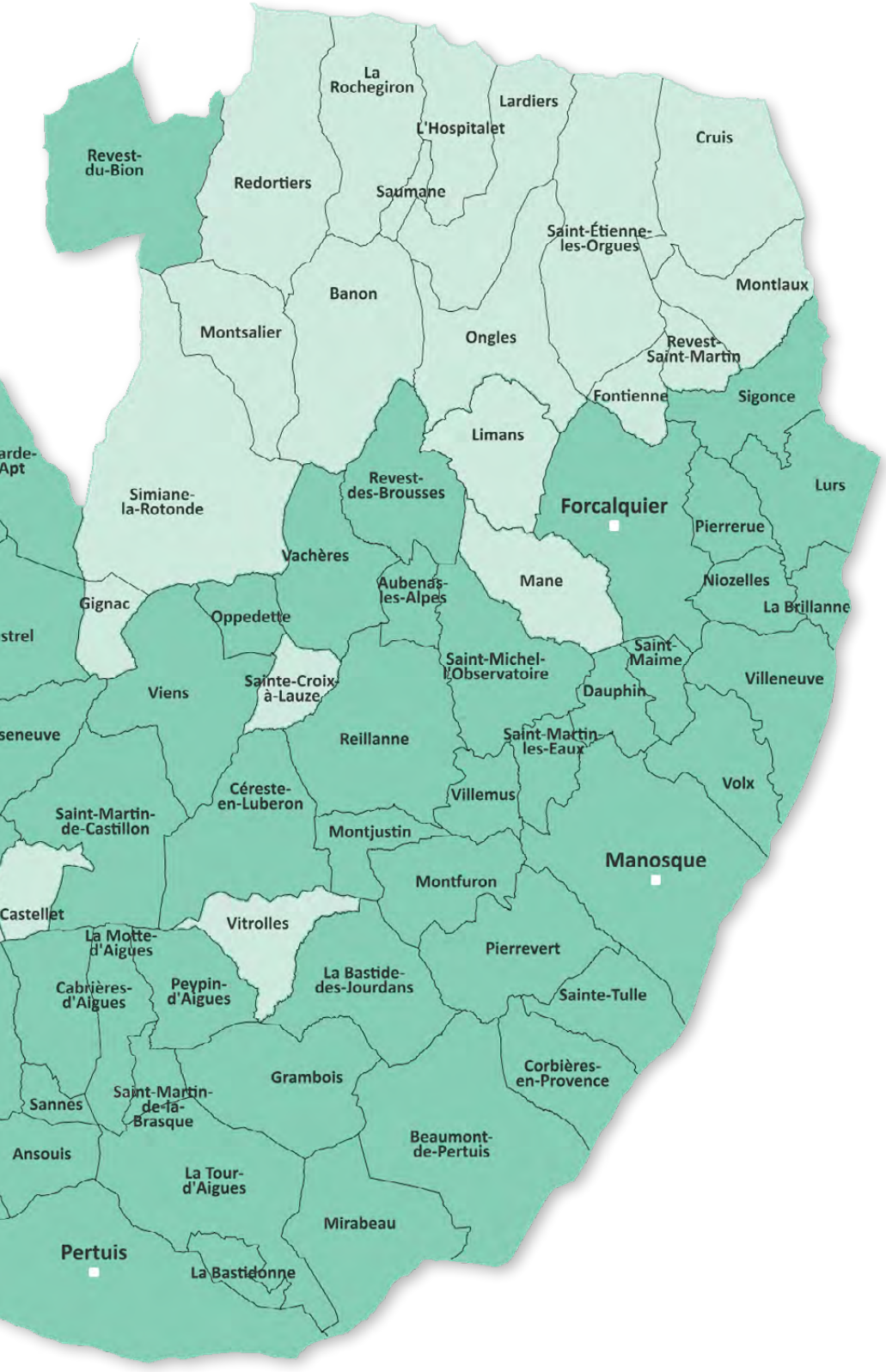

1 867 km²
4 bassins versants
58 % de forêts et d'espaces naturels
33 % d'espaces agricoles
9 % d'espaces urbanisés

2 reconnaissances Unesco : **Réserve de biosphère et Géoparc mondial**

33 % du territoire en zone de nature et de silence
Il s'agit d'un zonage unique en France, créé par le Parc du Luberon dès 1977 et correspondant à la zone de pleine nature du Parc.

8 unités paysagères

9 sites Natura 2000

1 Réserve naturelle nationale géologique comprenant **28** sites paléontologiques classés et **1** périmètre de protection

52 espèces végétales et animales "en danger critique" et "en danger" aux échelles nationale et régionale *(UICN)*

2172 espèces de plantes répertoriées, *soit près de 30 % de la flore métropolitaine*

71 mammifères
sur les 161 espèces représentées en France métropolitaine, soit 44 %

326 espèces d'oiseaux observées, *dont 156 des espèces nicheuses de France (55 %)*

21 espèces de reptiles
45 % des espèces françaises

11 espèces d'amphibiens
26 % des espèces françaises

32 espèces de poissons d'eau douce *sur les 69 espèces françaises, soit 46 %*

361 monuments historiques

44 sites protégés *(classés ou inscrits)*

2311 édifices du patrimoine rural recensés

9 AOP + **14** IGP

LA STRATÉGIE DE LA CHARTE DU PARC #LUBERON2041

Le diagnostic du territoire, l'évaluation de la mise en œuvre de la Charte actuelle et la concertation avec les acteurs locaux ont permis d'identifier :

17 enjeux

auxquels la Charte répond par

2 enjeux transversaux

- La vulnérabilité du territoire face au changement climatique
- Le maintien de la biodiversité à l'échelle locale

15 enjeux majeurs

- L'amélioration de la connaissance
- L'accès à la connaissance pour la compréhension du territoire par les habitants
- L'appropriation de la Charte et l'implication des acteurs dans sa mise en œuvre
- La réduction de l'empreinte carbone
- La production d'énergies renouvelables et l'autonomie énergétique du territoire
- Un aménagement du territoire respectueux de l'équilibre entre préservation et développement
- L'accès de la population aux logements, aux services et aux commerces de proximité
- La qualité de vie dans nos villes et villages dans un contexte de changement climatique
- Le bien-être pour tous les citoyens
- La préservation et le partage des ressources naturelles, notamment l'eau
- Des écosystèmes diversifiés et en bonne santé
- La richesse du patrimoine culturel et la qualité des paysages
- L'accroissement de la responsabilité sociale et environnementale des activités économiques et humaines
- Une agriculture diversifiée, pérenne, rémunératrice et durable
- L'accroissement de la souveraineté alimentaire

1 ambition générale

La Charte #Luberon2041 a pour ambition d'anticiper les évolutions environnementales, sociétales et climatiques afin de les atténuer et/ou de s'y adapter, en mettant en place des solutions pour parvenir à laisser à nos enfants des patrimoines, des ressources et des outils leur permettant à leur tour de transmettre un territoire préservé, habité et dynamique.

Il s'agira de mettre en œuvre les transitions favorables à la bonne santé et au bien-être de notre territoire et de ses habitants.

En 2041, nous aurons réussi à atteindre notre ambition si nous parvenons à relever les 6 grands défis.

18 orientations stratégiques regroupées en 6 défis

Ces défis sont interdépendants mais peuvent être déclinés séparément.

Défi 1

Fédérer les femmes et les hommes pour faire territoire

Pour l'amélioration de la connaissance et l'implication des acteurs dans la mise en œuvre de la Charte du Parc.

Défi 2

Organiser le territoire pour faire de nos singularités un atout

Pour un aménagement du territoire respectueux de l'équilibre entre préservation et développement, l'autonomie énergétique du territoire et l'accès des populations aux logements et aux services de proximité.

Défi 3

Préserver les biens communs afin d'assurer l'harmonie d'un territoire vivant

Pour la préservation et le partage des ressources naturelles et des écosystèmes, la richesse du patrimoine culturel et la qualité des paysages.

Défi 4

Promouvoir un développement éco-innovant valorisant les ressources et les talents locaux

Pour une agriculture durable et pérenne, l'accroissement de la souveraineté alimentaire, le développement de l'écotourisme, la réduction de l'impact environnemental des activités économiques.

Défi 5

Généraliser des modes de vie résilients, sources de bien-être pour respirer mieux

Pour la réduction de notre empreinte carbone et la qualité de vie dans les villes et villages du Luberon dans un contexte de changement climatique.

Défi 6

Être un passeur de relais pour transmettre les cultures du territoire

Pour l'accès à la connaissance et à la compréhension du territoire par les habitants et la construction, avec les acteurs locaux, d'une culture de la transition.

Orientation 1 : la gouvernance

La gouvernance du Parc du Luberon est définie et inscrite dans les statuts du syndicat mixte. Les collectivités adhérentes au Parc (communes, Région, Départements, intercommunalités) ont voix délibérative au comité syndical. Par leur vote, ce sont elles qui décident du fonctionnement du Parc et de ses actions.

Leurs décisions sont le plus souvent éclairées par des connaissances scientifiques, techniques ou d'usage. Des instances de consultation peuvent également aider à la décision :

- **les commissions thématiques, composées d'élus et de partenaires techniques ;**
- **le conseil scientifique, regroupant des personnalités dans des domaines pluridisciplinaires.**

Dans la nouvelle Charte, la participation citoyenne est apparue comme un élément clé pour amplifier l'action du Parc sur le territoire, notamment à travers la création d'un conseil territorial citoyen. Les socio-professionnels y sont représentés, ainsi que des associations ou des collectifs.

La Charte du Parc se déroule sur 15 ans, au-delà des mandats politiques. L'efficacité et la pertinence de sa mise en œuvre seront possibles si chaque collectivité membre s'engage à l'atteinte des objectifs visés par celle-ci.

LA STRATÉGIE DU PARC

Construire une gouvernance de la transition.

CE QUE PRÉVOIT LA CHARTE 2026-2041

Mesure 1 **Organiser et promouvoir un projet politique de long terme**

Mesure 2 **Mettre en œuvre une gouvernance partagée**

CONCRÈTEMENT, IL S'AGIT DE :

- mobiliser les élus délégués au Parc à travers des formations, des séminaires, des outils mis à leur disposition
- informer et sensibiliser l'ensemble des élus du territoire
- assurer la cohérence d'action et favoriser la mutualisation entre le Parc, les communes et les intercommunalités, à travers des rencontres régulières d'élus ou de techniciens
- évaluer l'action publique pour mesurer et ajuster la mise en œuvre de la Charte, et suivre l'évolution du territoire
- développer la place du Conseil scientifique dans le fonctionnement du Parc
- mobiliser la participation citoyenne et la connaissance d'usage des habitants, des associations et des socio-professionnels dans les actions mises en œuvre par le Parc
- favoriser l'engagement des jeunes générations en les associant aux prises de décision
- utiliser l'intelligence collective et en diffuser la pratique.

CE QUI SE FAIT DÉJÀ

- **Comité syndical :** instance de décision du Parc, composée des délégués des communes, de la Région, des 2 Départements et des intercommunalités, soit 100 élus en 2026. Pour chaque réunion, des partenaires qualifiés sont également invités (ne votent pas).
- **Conseil scientifique :** composé de chercheurs et de scientifiques, il donne des avis consultatifs.
- **Conseil territorial #Luberon2041 :** groupe de citoyens constitué pour la révision de la Charte afin de formuler des avis consultatifs pendant ce processus. Cette démarche est novatrice dans le paysage des Parcs naturels régionaux français.
- **Et aussi :** commissions et groupes de travail thématiques…

Orientation 2 : la cohésion territoriale et la coopération

Le Parc du Luberon fait le lien avec de multiples partenaires et thématiques pour construire avec les collectivités membres des projets durables et améliorer la qualité de vie locale.

Les partenariats qu'il tisse aux échelles locale, régionale et nationale permettent de mettre en cohérence les politiques publiques et l'action locale, et de trouver des solutions efficaces sur des sujets communs, voire une mutualisation des moyens.

L'innovation territoriale est favorisée par cette coopération entre acteurs publics et privés. Le Parc favorise aussi l'expérimentation en repérant des initiatives exemplaires et en contribuant à démultiplier les bonnes pratiques sur le territoire et ailleurs.

La Charte du Parc contribue aux Objectifs de développement durable définis par l'ONU. Le territoire du Parc du Luberon bénéficie d'ailleurs d'une double reconnaissance de l'Unesco, en tant que réserve de biosphère et géoparc mondial. Faire partie de ces réseaux mondiaux représente une opportunité pour partager son expertise ou pour anticiper des situations déjà connues par d'autres pays.

LA STRATÉGIE DU PARC

Renforcer la cohésion territoriale et les coopérations autour du projet Parc.

CE QUE PRÉVOIT LA CHARTE 2026-2041

Mesure 3 **Renforcer et valoriser les synergies entre les acteurs et les initiatives du territoire**

Mesure 4 **Participer aux coopérations régionale, nationale et internationale autour de la transition**

CONCRÈTEMENT, IL S'AGIT DE :

- faire une cartographie des acteurs intervenant dans les thématiques de la Charte
- connaître et partager les initiatives, bonnes pratiques et actions
- rechercher les mutualisations d'idées, actions ou moyens
- agir avec les autres Parcs naturels régionaux : le réseau national (59 Parcs) et le réseau régional (9 Parcs)
- coopérer au sein des réseaux des aires protégées
- développer la coopération européenne et internationale
- organiser les réciprocités avec les territoires urbains voisins (Avignon, métropole Aix-Marseille).

CE QUI SE FAIT DÉJÀ

- **Réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur :** réalisation de projets communs entre les 9 Parcs.
- **"Réserve de biosphère" et "Géoparc mondial Unesco" :** participation aux rencontres internationales et à des projets de coopération.
- **Et aussi :** mutualisation du Système d'information territorial, participation à la Fédération des parcs naturels régionaux, coopération avec le Parc naturel de Bouhachem (Maroc)...

Orientation 3 : la connaissance du territoire

La connaissance est l'un des enjeux majeurs du monde contemporain. Premier outil d'aide à la décision, elle se trouve au centre de l'action publique car elle permet de comprendre, d'analyser et de maîtriser le devenir d'un territoire.

La connaissance du territoire s'est largement accrue grâce au Parc du Luberon et à ses partenaires, à travers des études, des inventaires, des atlas et d'autres bases de données. La méthode Parc repose sur une approche globale du territoire et une expertise faisant appel à un cortège de compétences. Elle a permis l'émergence d'une intelligence territoriale.

Qu'elle soit issue d'analyses scientifiques, de données techniques, d'observations, des sciences participatives ou de pratiques et de savoir-faire, la connaissance territoriale est accessible et partagée. La production des connaissances, l'accessibilité aux données et la communication auprès de tous les publics sont des actions incontournables pour mieux comprendre le territoire, son contexte, ses enjeux et agir collectivement.

LA STRATÉGIE DU PARC

Développer et partager la connaissance du territoire.

CE QUE PRÉVOIT LA CHARTE 2026-2041 *

Mesure 5 **Développer la connaissance scientifique, technique et d'usage**

Mesure 6 **Observer et partager les évolutions du territoire**

Mesure 7 **Communiquer auprès de tous les publics**

CONCRÈTEMENT, IL S'AGIT DE :

- inventorier les patrimoines naturels, culturels, paysagers, agricoles…
- conduire ou accompagner des études qui structurent la connaissance en lien avec l'action du Parc
- mener des suivis de long terme afin de connaître l'évolution du territoire
- favoriser la recherche scientifique sur le territoire
- recueillir des connaissances d'usage
- développer une culture scientifique auprès des habitants
- enrichir les données en continu, par exemple via des inventaires participatifs
- mettre les données à disposition des partenaires publics et privés
- disposer d'un observatoire territorial structuré
- faciliter l'accès à l'information et partager la connaissance
- conforter la mutualisation entre les Parcs naturels régionaux
- accroître la visibilité du Parc, la lisibilité et la compréhension de ses missions, de ses actions
- fédérer les différentes cibles autour des 3 piliers qui constituent un Parc naturel régional (1 territoire, 1 institution, 1 projet)
- informer et écouter le territoire, pour mieux mobiliser les publics
- promouvoir le territoire et ses activités.

CE QUI SE FAIT DÉJÀ

- **Système d'information territorial (SIT) :** portail cartographique mutualisé avec les autres Parcs de Provence-Alpes-Côte d'Azur, rassemblant toutes les données produites par les Parcs et leurs partenaires.
- **Inventaire permanent** de la flore et de la faune.
- **Courrier scientifique :** publication qui rend compte au public des recherches conduites sur le territoire Luberon-Lure.
- **Et aussi :** inventaire du petit patrimoine, plans de communication pour l'institution et ses actions, outils de communication papier, digitaux et événementiels…

Orientation 4 : l'aménagement du territoire

Entre 2011 et 2021*, 921 hectares ont été artificialisés sur le territoire du Parc (en moyenne 92 ha par an), majoritairement dans les espaces agricoles. La consommation d'espace est due essentiellement à la production de logements et à la construction de zones d'activités.

Afin d'en maîtriser l'aménagement, le territoire est largement couvert par des plans locaux d'urbanisme communaux ; et la réalisation de schémas de cohérence territoriaux (SCoT) s'est progressivement généralisée.

Les différents documents s'inscrivent dans une hiérarchie des normes avec des règles de compatibilité. Le SRADDET donne un cadre régional pour la planification avec des objectifs de moyen et long termes. Les règles du SRADDET s'imposent à la Charte du Parc, qui s'impose elle-même aux SCoT. Les orientations de la Charte du Parc sont également convergentes avec celles du SDAGE**, avec celles du PGRI**, avec les objectifs de protection définis par le SAGE** Calavon-Coulon et avec les Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques (ONTVB).**

Dans cette nouvelle Charte, protéger les sols revient à les considérer, non pas comme un vide à occuper, mais comme un patrimoine à transmettre qui garantira la résilience du territoire.

** Période de référence du SRADDET - Source Cerema* *** Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Plan de Gestion des Risques d'Inondation, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux*

LA STRATÉGIE DU PARC

Réinventer l'aménagement des espaces de façon ambitieuse et innovante pour garantir un cadre de vie résilient.

CE QUE PRÉVOIT LA CHARTE 2026-2041*

Mesure 8 **S'assurer de la compatibilité des documents de planification avec la Charte et de la cohérence des documents entre eux**

Mesure 9 **Aménager le territoire dans le respect de ses patrimoines, de ses paysages et des spécificités locales**

Mesure 10 **Considérer les sols comme une ressource et un patrimoine à transmettre**

CONCRÈTEMENT, IL S'AGIT DE :

- encourager les démarches de maîtrise de l'urbanisation et compléter la couverture du territoire par des documents de planification communaux ou intercommunaux
- s'assurer de la cohérence des documents de planification locaux avec la Charte du Parc et entre eux
- concevoir des outils pour transmettre la connaissance en matière d'urbanisme et aider à la décision
- décliner le SRADDET à l'échelle locale
- anticiper et réduire l'impact des aménagements
- affirmer la vocation préférentielle des sols du territoire du Parc dans les documents d'urbanisme
- accroître la connaissance et le suivi en matière de foncier sur le territoire
- encourager la mise en place d'une stratégie de gestion économe de la ressource sol.

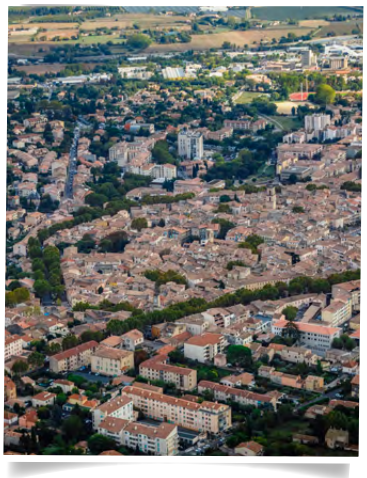

CE QUI SE FAIT DÉJÀ

- **"Regard du Parc" :** c'est le porter à connaissance du Parc établi pour les documents d'urbanisme (PLU ou SCoT).
- **Guide "Demain, habiter le Luberon" :** une brochure à l'attention des élus pour une urbanisation adaptée à l'identité du territoire et à ses enjeux.
- **Avis sur les SCOT, PLUi, PLU :** le Parc est personne publique associée.
- **Et aussi :** avis et conseils sur les projets et aménagements à impacts, études d'impact des réseaux aériens, orientations d'aménagement et de programmation (OAP)…

Orientation 5 : les espaces urbains

Les formes des villes et villages sont le résultat de la géographie et des contraintes naturelles (relief, cours d'eau…), des voies de circulation, des politiques d'urbanisme successives et des réponses aux besoins de la population. Historiquement, les formes urbaines étaient resserrées et bien intégrées dans leur site. Depuis 1948, le développement urbain a montré un étalement et un mitage en rupture avec l'organisation des noyaux anciens : les logements, les activités et les services ont souvent été relocalisés en périphérie. De cette évolution résultent des centres-villes à réinvestir, des zones d'activités et des entrées de ville à améliorer et un besoin croissant en logements, services et emplois. Dans le même temps, le foncier est de moins en moins disponible.

Pour maintenir le dynamisme des villes et villages, il devient urgent de réorganiser les espaces urbains, de les adapter aux besoins et, ainsi, de les rendre attractifs et accessibles à tous, afin de garantir un cadre de vie sain, agréable et adapté aux évolutions climatiques en cours.

CE QUE PRÉVOIT LA CHARTE 2026-2041

Mesure 11 **Maintenir l'authenticité et le dynamisme des centres anciens**

Mesure 12 **Augmenter l'exigence de qualité de la planification des extensions urbaines**

Mesure 13 **Accompagner la rénovation de l'habitat et la production de logements sains, économes et intégrés à leur environnement**

LA STRATÉGIE DU PARC

Reconquérir et renouveler les espaces urbains en intégrant la valorisation des activités et l'offre de logements pour tous.

CONCRÈTEMENT, IL S'AGIT DE :

- préserver l'identité architecturale, urbaine et paysagère des centres anciens et accompagner leurs évolutions
- revaloriser le logement de centre ancien, en prenant en compte les besoins et la rénovation énergétique
- favoriser les mobilités dans les centres anciens et repenser les mobilités dans et vers les extensions urbaines, pour sortir du tout-voiture et diversifier les modes de déplacement
- accompagner le renouvellement urbain
- repenser ambitieusement l'aménagement des centres anciens, celui des extensions urbaines et celui des zones pavillonnaires existantes
- maintenir le commerce et les services de proximité dans les centres anciens
- sensibiliser et innover en matière d'aménagement des quartiers existants et à venir
- revaloriser et requalifier les zones d'activités
- contribuer à l'observatoire territorial pour connaître les besoins en logements et ainsi éclairer les politiques publiques locales
- prioriser la rénovation des logements existants
- repenser les espaces périurbains, afin de créer un habitat de qualité et une réelle dynamique sociale, écologique et urbaine
- diversifier l'offre de logements pour tous, pour les personnes fragiles, seules, âgées ou les saisonniers (par exemple, habitat intergénérationnel).

CE QUI SE FAIT DÉJÀ

- **Requalifications urbaines** et aménagements d'espaces publics.
- **Transformation de maisons individuelles** en plusieurs logements à loyer modéré.
- **Requalification** de complexes scolaires et de loisirs.
- **Rénovation énergétique** de bâtiments communaux.
- **Coins de verdure pour la pluie :** désimperméabilisation des cours d'école et de crèche.
- **Et aussi :** conseil architectural, conseils paysagers, rénovation de l'habitat ancien, restauration de monuments anciens…

Orientation 6 : les énergies renouvelables

90 % de l'énergie consommée sur le territoire se concentre dans les transports routiers, le résidentiel et les activités tertiaires. L'industrie ne représente que 6,4 % des consommations et l'agriculture 3,6 %. L'ensemble des activités dépend fortement des produits pétroliers et de l'électricité.

La production locale d'énergies renouvelables est en hausse relative, dominée par l'hydroélectricité (62 % de la production locale, mais variant selon les aléas climatiques), puis la biomasse. Le solaire photovoltaïque est en hausse régulière depuis 10 ans.

La production d'énergies renouvelables est devenue un sujet majeur, ici comme ailleurs. Les projets photovoltaïques de petite ou de grande envergure se multiplient. Les collectivités sont confrontées à une contradiction entre, d'une part, la volonté de produire des énergies renouvelables et, d'autre part, le souhait de préserver les sols, les paysages et les espaces naturels et agricoles.

Pour réussir un développement des énergies renouvelables maîtrisé et choisi, il est nécessaire d'accompagner les collectivités locales, les particuliers et les investisseurs privés.

LA STRATÉGIE DU PARC

Accompagner le développement et l'implantation des énergies renouvelables.

CE QUE PRÉVOIT LA CHARTE 2026-2041*

Mesure 14 **Accroître le rythme de développement des énergies renouvelables tout en respectant la vocation des sols, le paysage, les espaces agricoles, naturels et forestiers**

CONCRÈTEMENT, IL S'AGIT DE :

- suivre les productions d'énergies renouvelables locales et alimenter l'Observatoire régional de l'Énergie, du Climat et de l'Air (Oreca)
- élaborer un document cadre (type doctrine) pour le solaire photovoltaïque et d'autres énergies renouvelables si besoin, en lien avec les objectifs nationaux et régionaux
- développer, avec les intercommunalités, une culture commune de la planification "énergie-climat", qui réponde aux enjeux de la Charte
- faire de la chaleur renouvelable un objectif de développement local fort, dans une logique d'aménagement du territoire : savoir utiliser les ressources locales plutôt que les énergies fossiles
- accompagner des opérations exemplaires de développement des énergies renouvelables
- encourager la recherche et l'innovation.

CE QUI SE FAIT DÉJÀ

- **Référentiel des énergies renouvelables** (2026) et **Plan de paysage Transition énergétique et écologique** (2025-2026).
- Avant cela : **doctrine du Parc sur le grand éolien** (2003), puis **doctrine sur le solaire photovoltaïque** (2007, révisée en 2019).
- **Programme SEDEL** (services d'économies durables en Luberon) : conseil auprès des communes pour la production d'énergies renouvelables.
- **Et aussi :** contrat territorial pour le développement des énergies thermiques renouvelables (en partenariat avec les syndicats d'énergie), méthanisation, Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux (Luberon Monts de Vaucluse Agglomération, Communauté de communes Pays d'Apt Luberon et Cotelub), réseau de chaufferies bois et groupement de commandes de plaquettes…

Orientation 7 : l'eau et les milieux aquatiques

Une ressource intermittente et inégalement répartie, un réservoir de vie à protéger

Bordé au sud par la Durance, le Parc naturel régional du Luberon présente un réseau hydrographique relativement dense avec près de 2 000 km de cours d'eau. Le climat méditerranéen et la nature des roches des bassins versants entraînent néanmoins de grandes disparités d'accès à l'eau, dans le temps et dans l'espace. L'eau est certes un patrimoine commun, mais c'est également une ressource indispensable pour le territoire. Dans un contexte de changement climatique, comment garantir l'accès à la ressource en eau à tous et pour tous les usages ?

Les zones humides associées aux cours d'eau couvrent une surface d'environ 10 000 hectares. Véritables oasis de fraîcheur et de vie, elles accueillent une biodiversité remarquable et jouent un rôle essentiel dans le cycle de l'eau. Elles régulent les crues, épurent les eaux, alimentent les nappes souterraines et les cours d'eau. Fragile et fortement menacées par les activités humaines (urbanisation, imperméabilisation des sols, remblaiement…), ces zones humides doivent être préservées.

CE QUE PRÉVOIT LA CHARTE 2026-2041

Mesure 15 **Garantir la disponibilité et la qualité de la ressource en eau pour assurer sa distribution équitable**

Mesure 16 **Conserver, préserver et restaurer les cours d'eau et les zones humides**

LA STRATÉGIE DU PARC

Renforcer la concertation pour mettre en œuvre une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques.

CONCRÈTEMENT, IL S'AGIT DE :

- gérer la ressource en eau pour garantir la vie aquatique
- améliorer la connaissance partagée sur l'eau
- favoriser une gestion collective et équilibrée de l'eau
- accroître les économies d'eau
- sécuriser l'accès à l'eau, optimiser les infrastructures existantes
- lutter contre les pollutions des eaux
- mettre en œuvre collectivement des plans de gestion des cours d'eau et des zones humides
- restaurer et préserver le bon fonctionnement des cours d'eau et leur biodiversité, restaurer les milieux aquatiques
- valoriser les cours d'eau et les zones humides.

CE QUI SE FAIT DÉJÀ

- **Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Calavon-Coulon :** le Parc du Luberon a été précurseur en matière de gestion de l'eau ; il a été le 2e territoire français à se doter d'un SAGE pour lutter contre les pollutions de la rivière et mieux partager les usages.
- **Inventaires et gestion des zones humides :** 1er territoire régional à réaliser un plan de gestion stratégique des zones humides.
- **Économisons l'eau, chaque goutte compte :** depuis 2014, un programme ambitieux d'économies d'eau dans les bâtiments publics, chez les particuliers et les entreprises touristiques.
- **Et aussi :** préservation du Pélobate cultripède, préservation et restauration des mares, suivi des débits en rivière, contrat de gestion du bassin Largue-Laye…

Orientation 8 : la géologie, la biodiversité, les forêts

Ici, la géologie est présente partout : dans les paysages, les roches, les fossiles ; et aussi dans l'implantation des villages, leur architecture, l'occupation agricole… La connaissance de la géodiversité nous aide à préparer l'avenir, en regardant ce qui s'est déjà produit par le passé (évolution du climat au cours des âges, séismes, etc.).

Le territoire est composé à 62 % d'espaces naturels, majoritairement forestiers. 50 % des forêts du Luberon sont jeunes. 70 % des forêts appartiennent à des propriétaires privés et sont peu gérées. Elles sont souvent utilisées pour le pastoralisme, qui joue un rôle important contre les incendies et pour la biodiversité.

Les forêts, les garrigues, les falaises et les rivières abritent une diversité exceptionnelle de plantes et d'animaux méditerranéens. Ici, on trouve par exemple près de 30 % de la flore française et plus du 1/4 des oiseaux nicheurs de France. Dans les espaces agricoles également (33 % du territoire), les variétés cultivées représentent un patrimoine génétique riche et diversifié.

La richesse et l'état de conservation globalement bon des patrimoines naturels du territoire sont reconnus par le classement en Parc naturel régional, et à travers les reconnaissances internationales "Réserve de biosphère" et "Géoparc mondial" attribuées par l'Unesco.

Mais le phénomène mondial d'érosion de la biodiversité touche aussi notre territoire. Et avec le changement climatique, le risque incendie augmente pour nos forêts. La préservation de la nature et la sensibilisation sont nécessaires afin de maintenir un territoire vivant, de qualité, en bonne santé et attractif.

LA STRATÉGIE DU PARC

Préserver les écosystèmes et le patrimoine géologique, gérer durablement les forêts et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

CE QUE PRÉVOIT LA CHARTE 2026-2041 *

Mesure 17 **Protéger et valoriser le patrimoine géologique**

Mesure 18 **Garantir une gestion résiliente et multifonctionnelle des écosystèmes forestiers**

Mesure 19 **Garantir la préservation des habitats naturels, des espèces animales et végétales particulièrement menacées et des continuités écologiques**

Mesure 20 **Accompagner les projets et activités pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les activités humaines**

Mesure 21 **Protéger le patrimoine génétique des espèces cultivées**

Avec 8,76 % de zones de protection forte existantes, le Parc s'est fixé comme objectif de dépasser les 10 %.

CE QUI SE FAIT DÉJÀ

• **Réserve naturelle géologique du Luberon :** le Parc gère cette réserve nationale créée en 1987, soit 28 sites paléontologiques classés et un périmètre de protection sur 27 communes. Plusieurs milliers de fossiles sont conservés à la Maison du Parc, dont certains sont présentés au Musée de géologie.

• **Charte forestière de territoire Luberon-Lure :** depuis 2004, elle permet de définir les actions des collectivités pour une gestion durable et concertée des forêts et la valorisation des ressources forestières.

• **Zone de nature et de silence :** présente dès la 1re Charte du Parc, la ZNS a permis de conserver des espaces naturels continus sur les massifs et de consacrer leurs usages (gestion raisonnée des milieux, pastoralisme, chasse, sports de pleine nature).

• **Natura 2000 :** le Parc anime 8 sites du réseau européen Natura 2000, qui concernent le Petit Luberon, le Grand Luberon, le Luberon oriental, les Monts de Vaucluse, le Calavon, les Ocres et la montagne de Lure.

• **Préservation du Vautour percnoptère :** pionnier dans la conservation de l'espèce, le Parc a créé des placettes de nourrissage de ce rapace dès les années 1980 et a contribué à l'un des plus grands arrêtés de protection de biotope de France.

• **La Thomassine :** le Parc a créé dès 1997 une maison de la biodiversité cultivée à Manosque et gère depuis lors ce site emblématique de conservation et de transmission des variétés fruitières régionales.

• **Et aussi :** atlas de la biodiversité et de la géodiversité communales, déploiement estival de la Garde régionale forestière, gestion des Espaces Naturels Sensibles, inventaires du patrimoine géologique, de la faune et de la flore, paiements pour services environnementaux auprès d'agriculteurs…

CONCRÈTEMENT, IL S'AGIT DE :

• gérer la Réserve géologique du Luberon et protéger le patrimoine géologique

• développer et diffuser les connaissances scientifiques sur la géodiversité

• gérer les forêts durablement et de manière concertée, en tenant compte des usages, du paysage et des écosystèmes

• valoriser localement les produits forestiers en bois-énergie et bois d'œuvre

• sensibiliser et former les propriétaires, gestionnaires et usagers de la forêt

• mieux connaître et suivre la biodiversité sauvage et les écosystèmes

• conduire des actions de préservation et de restauration sur les secteurs d'enjeux écologiques de la trame verte et bleue définis dans le Plan de Parc

• renforcer la protection de certains secteurs vulnérables et sensibles

• mettre en œuvre des programmes de conservation pour les espèces particulièrement menacées (par exemple : papillon Alexanor, chouette Chevêche d'Athéna, Écrevisse à pattes blanches, Petit rhinolophe, Garidelle fausse nigelle, etc.)

• définir et mettre en œuvre une trame noire favorable à la biodiversité nocturne

• soutenir le pastoralisme et valoriser son impact positif sur la biodiversité

• accompagner les exploitations agricoles dans la prise en compte de la biodiversité

• faire connaître la biodiversité du territoire, impliquer les citoyens dans des actions de connaissance et de suivi

• conseiller les porteurs de projets et orienter les aménagements pour une meilleure prise en compte de la biodiversité et de la géodiversité

• intensifier la conservation des espèces et des variétés cultivées

• sensibiliser le public à la biodiversité cultivée

• participer aux réseaux régionaux, nationaux et internationaux de protection et de valorisation des patrimoines.

Orientation 9 : le patrimoine culturel

Les villages perchés, la pierre sèche, les châteaux ou le petit patrimoine rural (lavoirs, chapelles…), tout comme la langue et les coutumes provençales, constituent des particularités propres au territoire du Parc. Ce patrimoine culturel (matériel et immatériel), qui permet de comprendre l'histoire du territoire, constitue son identité et sa spécificité. C'est aussi un élément d'attractivité. Pour toutes ces raisons, la conservation du patrimoine culturel exige un effort prolongé, soutenu et partagé.

Le territoire comporte 2 311 édifices répertoriés du patrimoine rural ; 356 monuments historiques ; 45 sites protégés (classés ou inscrits) ; 39 musées et sites de présentation du patrimoine culturel ; environ 1 500 associations à but culturel. Or, cette grande richesse est peu valorisée, en raison de la diversité des acteurs concernés et de l'absence de coordination.

Depuis la création du Parc en 1977, un conseil architectural est proposé aux communes adhérentes et aux particuliers afin de concilier les projets avec les objectifs de la Charte et afin de conserver le patrimoine rural et archéologique.

Enfin, les traditions et les savoir-faire locaux méritent d'être connus et partagés, à l'instar des pratiques agricoles (irrigation gravitaire par exemple), ou encore des parcours de pâturage (les transhumances par exemple).

LA STRATÉGIE DU PARC

Préserver et valoriser la grande richesse du patrimoine culturel.

CE QUE PRÉVOIT LA CHARTE 2026-2041*

Mesure 22 **Protéger l'identité architecturale, urbaine et paysagère**
Mesure 23 **Coordonner les actions de conservation du patrimoine rural et archéologique**
Mesure 24 **Préserver et valoriser l'héritage culturel matériel et immatériel**

CONCRÈTEMENT, IL S'AGIT DE :

- maintenir le conseil architectural auprès des élus et des habitants du territoire, et aussi pour les aménagements non soumis à autorisation d'urbanisme
- développer le conseil en aménagement par les services du Parc, notamment pour concilier patrimoine architectural et transition énergétique
- requalifier les espaces publics (notamment les centres historiques) et les entrées de villes et de villages
- développer des partenariats universitaires en ethnologie et anthropologie
- contribuer à la protection et à la valorisation des richesses préhistoriques, archéologiques et historiques
- conduire des opérations de conservation du patrimoine architectural et des ensembles urbains
- renforcer la connaissance du patrimoine culturel
- valoriser le patrimoine culturel comme une source d'inspiration et de création contemporaine
- coordonner les acteurs et les lieux de présentation du patrimoine
- conduire les études permettant de candidater au label "Ville et pays d'art et d'histoire" pour le territoire
- participer à la reconnaissance et à la diffusion de la langue provençale.

CE QUI SE FAIT DÉJÀ

• Conseil architectural :
il a été initié dans le territoire, pour les particuliers, dès 1974 avant même la création du Parc.

• Conservation, restauration, protection du patrimoine bâti, architectural et urbain :
depuis 30 ans, le Parc du Luberon a conduit la restauration de 115 édifices du patrimoine rural.

• Et aussi :
service d'accompagnement à la rénovation énergétique, restauration du castrum du château de Cadenet, requalifications paysagères des entrées de ville, restauration et réaménagement des terrasses du château de Lauris, restauration, aménagement et animation du Château de l'environnement à Buoux (Monument historique)…

Orientation 10 : les paysages

Le Luberon présente une mosaïque de paysages, qui explique en grande partie sa notoriété : emblématiques (villages perchés, ocres, massifs boisés), liés à l'agriculture (diversité des cultures – vignobles, vergers, lavandes–, petit parcellaire, haies…), liés à la géologie, à l'eau (cours d'eau, irrigation…). L'activité humaine, et notamment le patrimoine de pierre sèche, constituent également un motif identitaire très visible dans le paysage.

Ces paysages vivent et se transforment, mais peuvent aussi se dégrader. Les paysages du quotidien tendent à se banaliser ; beaucoup de paysages agricoles évoluent avec la mécanisation, les monocultures. Les haies régressent, les terrasses de cultures en pierre sèche sont abandonnées ou s'enfrichent.

Néanmoins, ces paysages demeurent un atout fort pour le territoire. La qualité paysagère est prise en compte de manière transversale tout au long de la Charte. Mais au regard de son caractère identitaire pour le territoire, de son importance pour le cadre de vie et le développement local, une orientation spécifique est dédiée à la mosaïque des paysages.

CE QUE PRÉVOIT LA CHARTE 2026-2041 *

Mesure 25 **Soutenir la préservation et l'évolution des paysages**

LA STRATÉGIE DU PARC

Préserver la mosaïque des paysages.

CONCRÈTEMENT, IL S'AGIT DE :

- maintenir un cadre de vie agréable et attractif, propice aux usages sociaux et économiques
- préserver ou restaurer le patrimoine paysager, et notamment les paysages emblématiques
- accompagner les évolutions du paysage, lors des aménagements de routes ou de production énergétique par exemple
- procéder à une requalification paysagère de sites dégradés ou banalisés
- réduire la pollution lumineuse (préserver le paysage nocturne et la qualité du ciel étoilé)
- améliorer la connaissance, sensibiliser les décideurs et le grand public au paysage.

CE QUI SE FAIT DÉJÀ

- **Plan de paysage Luberon-Lure :** labellisé par le ministère en charge de la Transition écologique en 2018, ce plan d'actions a été réalisé avec les intercommunalités pour intégrer le changement climatique à l'évolution des paysages afin de l'anticiper ou s'y adapter.
- **Observatoire photographique des paysages :** à travers 60 points de vue, il s'agit de suivre et d'analyser les mécanismes d'évolution des paysages dans le temps.
- **Et aussi :** plan de paysage transition énergétique et écologique du Parc 2025-2026, charte signalétique, charte paysagère avec le syndicat des vins AOC Luberon, inventaire des silhouettes villageoises, plan de paysage et transition énergétique de DLVAgglo…

Orientation 11 : l'agriculture et l'alimentation

Deuxième activité économique en termes de PIB, l'agriculture offre au territoire une très grande variété de productions agricoles de qualité. Elle est source d'attractivité, notamment par les paysages qu'elle façonne, et elle fournit aussi de multiples services : lutte contre les inondations, prévention des incendies par exemple.

Céréales, vignes, arboriculture, maraîchage, élevage : les cultures sont très diverses et typiques de la diète méditerranéenne (régime bénéfique à la santé, inscrit au patrimoine immatériel de l'Unesco).

L'agriculture locale est également en pleine transition, avec une offre de proximité importante et un développement du bio. Aujourd'hui, avec 59 000 hectares de surfaces agricoles totales, le territoire a la capacité de répondre à la moitié des besoins alimentaires de sa population. Excédentaire en fruits et légumes, il est déficitaire en produits d'élevage.

Le soutien à l'agriculture a toujours été un enjeu fondamental pour le Parc du Luberon. Ici comme ailleurs, les différentes filières sont fortement soumises aux aléas climatiques et à la dynamique des marchés. La diminution du nombre d'exploitations agricoles et le vieillissement des agriculteurs sont des menaces persistantes pour le maintien de cette activité emblématique et vitale.

LA STRATÉGIE DU PARC

Faire du Luberon un territoire exemplaire en matière d'agroécologie et d'alimentation saine et durable.

CE QUI SE FAIT DÉJÀ

- **Développement des circuits courts :** avec la création des marchés paysans dès 1981, puis le développement des magasins de producteurs.
- **Projet alimentaire territorial du Luberon :** labellisé niveau 1 en 2017 par le ministère en charge de l'agriculture et de l'alimentation, et niveau 2 en 2020 puis en 2025.
- **Réseau "De la ferme à ta cantine" :** pour une alimentation locale et si possible bio dans les restaurants scolaires, depuis 2009.
- **La Thomassine :** un verger conservatoire de plus de 500 variétés à Manosque, un lieu de sensibilisation à la préservation de ce patrimoine génétique précieux.
- **Et aussi :** mobilisation des élus pour la sauvegarde du foncier agricole, forums sur les circuits courts et l'alimentation, marque Valeurs Parc pour certains vins de l'AOP Luberon et pour la filière blé-farine-pain du Luberon, paiements aux agriculteurs pour services environnementaux, développement des filières bio et/ou nourricières, sensibilisation aux liens alimentation-santé, zone agricole protégée sur 11 communes de DLVAgglo, réseaux de vergers villageois et vergers paysans…

CE QUE PRÉVOIT LA CHARTE 2026-2041

Mesure 26 **Soutenir les filières du territoire, promouvoir les produits et les savoir-faire agricoles locaux, et valoriser l'agritourisme**

Mesure 27 **Accroître la souveraineté alimentaire du territoire et favoriser l'accès à une alimentation durable pour tous**

Mesure 28 **Préserver les terres agricoles et favoriser l'installation d'agriculteurs**

Mesure 29 **Accompagner la mutation agroécologique dans les exploitations agricoles**

Mesure 30 **Soutenir et valoriser le pastoralisme**

CONCRÈTEMENT, IL S'AGIT DE :

- contribuer à la structuration de filières agricoles pour avoir des productions agricoles à valeur ajoutée
- inciter les acteurs à obtenir la marque "Valeurs Parc naturel régional"
- promouvoir l'agritourisme comme activité complémentaire
- promouvoir et développer une agriculture nourricière durable et de qualité
- développer la vente directe
- lutter contre le gaspillage alimentaire et contre la précarité alimentaire
- soutenir la mise en place d'outils de transformation (légumerie, abattoir mobile, etc.)
- faciliter la transmission des exploitations, inciter à l'installation d'agriculteurs
- diffuser les techniques de l'agroécologie, diversifier les productions, accroître l'agroforesterie
- maintenir l'élevage extensif
- adapter les pratiques pastorales aux nouveaux enjeux : changement climatique, cohabitation avec les autres usagers des espaces naturels, prédation par le loup…

Orientation 12 : l'écotourisme

Le Luberon bénéficie d'une forte attractivité touristique, liée à la richesse patrimoniale, aux espaces naturels et à la mosaïque de paysages. Cette notoriété, et particulièrement la popularité de certains sites touristiques, ont contribué à la décision des élus, dès 1977, de faire classer le territoire en parc naturel régional. Près de 50 ans plus tard, la vocation touristique du territoire ne s'est pas affaiblie ; mais son développement laisse apparaître des disparités d'un bassin de vie à l'autre et a un impact sur les patrimoines, exceptionnels mais fragiles, et sur la qualité de vie des habitants.

Avec 1,6 million de touristes et 6 millions d'excursionnistes en moyenne, la fréquentation touristique est majoritairement familiale avec une clientèle régionale, française et internationale (Belgique, Allemagne, Royaume-Uni).

Depuis les années 1990, le Parc du Luberon développe l'écotourisme avec ses partenaires, pour une découverte douce du territoire, afin de gérer la surfréquentation touristique, les épisodes de canicule, la préservation des ressources locales. Le tourisme étant impacté, comme les autres secteurs d'activité, par les effets du changement climatique, la diversification des offres mérite d'être répartie dans le temps et dans l'espace.

LA STRATÉGIE DU PARC

Œuvrer pour une destination écotouristique Luberon.

CE QUE PRÉVOIT LA CHARTE 2026-2041*

Mesure 31 **Structurer le développement maîtrisé et concerté des activités de plein air et des sports de nature**

Mesure 32 **Diversifier une offre touristique respectueuse du territoire**

Mesure 33 **Organiser les flux touristiques dans le temps et l'espace**

CE QUI SE FAIT DÉJÀ

- **Chemins des Parcs :** site internet présentant l'offre de randonnées, réalisé à 100 % par les Parcs naturels régionaux du Sud.
- **Espace valléen Luberon-Lure :** stratégie de développement touristique portée depuis 2015.
- **Espace VTT Provence Luberon Lure :** créé en 2020 et labellisé VTT-FFC.
- **Géotourisme :** mise en réseau de partenaires autour des patrimoines de la Terre et mise en place de signalétiques d'interprétation.
- **"Valeurs Parc" :** en 2026, 56 entrepreneurs·res détiennent cette marque, qui reflète leur engagement pour un tourisme respectueux.
- **Et aussi :** œnotourisme, vélotourisme, astrotourisme, avis sur les manifestations sportives en espace naturel, code de bonne conduite "J'adopte la Luberon attitude", programme "Avenir Montagne Ingénierie", rencontres du tourisme durable…

CONCRÈTEMENT, IL S'AGIT DE :

- pour les activités de plein air et sports de nature, prévenir les nuisances et les dégradations liées à la fréquentation grandissante des espaces naturels et sensibiliser les pratiquants au geste juste
- contribuer à la structuration et l'entretien des espaces, sites et itinéraires
- contribuer à la promotion de la destination en tant que terre d'écotourisme et en sensibilisant les visiteurs à la préservation des patrimoines
- diversifier les activités à travers un tourisme de découverte des patrimoines naturels, culturels, paysagers et scientifiques (géotourisme, agritourisme, œnotourisme, etc.)
- soutenir des projets d'aménagements et d'équipements à destination des habitants et des visiteurs
- après étude des flux, des comportements et de leurs impacts, mettre en place des stratégies face à la surfréquentation
- améliorer la gestion et la diffusion des flux touristiques sur tout le territoire
- développer les mobilités douces actives.

Orientation 13 : l'économie durable

L'économie locale est dynamique et portée principalement par le secteur tertiaire (économie résidentielle surtout), mais l'industrie et l'agriculture sont encore bien présentes.

L'engagement du secteur économique dans la transition écologique est primordial. Depuis plusieurs années, des entreprises cherchent à réduire l'impact environnemental de leur activité, allant jusqu'à intégrer des démarches de labellisation. Les réseaux d'entreprises portent également des actions en ce sens.

Le Parc du Luberon et ses partenaires ont déjà amorcé la redécouverte de ressources locales minérales et végétales, brutes ou issues du recyclage. De nouvelles dynamiques territoriales ont ainsi été lancées, porteuses d'un développement économique renouvelé, respectueux de la biodiversité et des espaces nourriciers.

L'action du Parc consiste à accompagner les entreprises vers de meilleures performances environnementales et vers la possibilité de mieux valoriser les ressources locales.

CE QUE PRÉVOIT LA CHARTE 2026-2041

Mesure 34 **Promouvoir les démarches d'entreprises écoresponsables**

Mesure 35 **Faire des ressources locales un levier de développement local tout en préservant les capacités de régénération des écosystèmes**

LA STRATEGIE DU PARC

Innover en matière d'économie durable.

CONCRÈTEMENT, IL S'AGIT DE :

- sensibiliser les entreprises aux valeurs portées par la Charte
- repérer les acteurs volontaires pour engager des actions expérimentales et fédérer des entreprises dans des opérations expérimentales collectives
- diffuser largement les bonnes pratiques auprès des entreprises
- développer les énergies renouvelables auprès des entreprises
- accompagner les entrepreneurs du tourisme vers une offre écotouristique
- soutenir l'innovation en matière d'agro-ressources, pour la production de biomatériaux ou d'extraits naturels à forte valeur ajoutée
- accompagner les activités d'extraction des matériaux et de carrières pour qu'elles prennent en compte la biodiversité et la géodiversité
- valoriser les ressources minérales locales.

CE QUI SE FAIT DÉJÀ

- **"Entreprendre durablement en Luberon" :** dès 2013, la charte EDL a été proposée aux entreprises du territoire pour montrer leur engagement dans une démarche de responsabilité sociétale. Cette démarche a ensuite été intégrée aux dispositifs régionaux.
- **Journées de coopération** avec des entreprises.
- **Zones d'activités économiques labellisées "Parc +"** par l'ARBE Région Sud.
- **Soirées de sensibilisation** au changement climatique pour les entreprises.

Orientation 14 : la sobriété énergétique

Dans le territoire, une politique locale de l'énergie fait son chemin depuis plus de vingt ans. De multiples acteurs se sont impliqués dans de nombreuses actions. Mais aujourd'hui, il faut faire plus et engager une véritable transition.

Réduire la consommation énergétique est le premier levier d'action permettant d'inscrire le territoire dans la transition énergétique. Car ce sont nos consommations d'énergies fossiles qui sont vecteurs d'émissions des gaz à effet de serre.

Réduire au maximum les émissions de gaz à effet de serre et les impacts sur les ressources doit se traduire par l'adoption de nouveaux modes de vie. L'émergence d'une société bas carbone sera possible par l'accompagnement des démarches d'économie d'énergie et par des comportements écoresponsables, dans la sphère publique comme privée.

Ce que prévoit la charte 2026-2041 *

Mesure 36 **Accélérer et généraliser les démarches d'économie d'énergie**

Mesure 37 **Encourager la sobriété et valoriser les comportements écoresponsables**

La stratégie du parc

Accompagner les mutations en faveur d'une société bas carbone et résiliente face au changement climatique.

Concrètement, il s'agit de :

- favoriser la cohérence entre les PCAET (Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux) dans un objectif de sobriété énergétique territoriale
- promouvoir un urbanisme et un habitat durables et économes en énergie
- inciter les collectivités à maîtriser l'énergie : diagnostics des bâtiments publics, éco-construction, programmes de rénovation, optimisation des éclairages publics, etc.
- contribuer à diminuer les consommations d'énergie dans le secteur tertiaire
- proposer des alternatives à la climatisation
- participer à la lutte contre la précarité énergétique
- sensibiliser les publics sur l'importance des économies d'énergie
- accompagner et démultiplier les initiatives locales promouvant sobriété et écoresponsabilité
- accompagner les changements de comportements : baisse de la consommation énergétique des bâtiments et de l'éclairage, modes de transports alternatifs à la voiture, sobriété numérique, etc.

Ce qui se fait déjà

- **Programme SEDEL** (Service d'économies durables en Luberon) : depuis 2009, mise à la disposition des collectivités adhérentes des conseillers en énergie et eau partagés.
- **Plan de paysage Transition énergétique et écologique** labellisé par le ministère pour 2025-2026.
- Service d'accompagnement à la **rénovation énergétique des logements.**
- **Et aussi :** Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux (PCAET) de Luberon Mont de Vaucluse Agglomération, Cotelub et Pays d'Apt Luberon, séminaires sur le changement climatique pour les élus et les entreprises...

Orientation 15 : le cadre de vie

L'environnement naturel et bâti constitue notre cadre de vie et, par nos activités, nous pouvons l'altérer : pollution de l'eau, de l'air et du sol, coupes forestières à blanc, dépôts sauvages de déchets, bâtiments à l'architecture non intégrée, nuisances sonores, affichage sauvage… D'autres événements liés à la météo ou aux séismes exercent aussi des pressions sur les populations et leurs lieux de vie.

Par le bien-être qu'elle procure, la qualité du cadre de vie est une garantie pour un territoire de garder ses résidents et d'attirer des visiteurs. C'est pourquoi la résilience et la réduction des risques de catastrophes doivent faire partie intégrante de l'aménagement urbain et des stratégies destinées à réaliser un développement plus durable.

Cette orientation vise à encourager et à accompagner les pouvoirs publics dans le maintien d'un cadre de vie de qualité, adapté aux besoins des habitants, dans un contexte de changement climatique.

LA STRATÉGIE DU PARC

Maintenir un cadre de vie de qualité avec des villes et villages durables et résilients.

CE QUI SE FAIT DÉJÀ

- **Charte signalétique :** 1er Parc en France à instituer une charte signalétique en 1997 pour les communes rurales, puis en 1998 pour les 4 villes, afin de maîtriser la prolifération des panneaux publicitaires.
- **Jardiner au naturel, ça coule de source :** sensibilisation des particuliers pour utiliser des techniques et des produits alternatifs aux produits phytosanitaires, en partenariat avec des jardineries.
- **Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages :** opération mise en place dès 2010 promouvant des techniques alternatives pour l'entretien des espaces verts, avant l'interdiction nationale.
- **Et aussi :** élaboration d'une charte de l'arbre, plans verts, opération "foyers témoins", réalisation du guide technique "Le végétal et votre maison", groupement de commande publique pour la signalétique…

CE QUE PRÉVOIT LA CHARTE 2026-2041

Mesure 38 **Développer des espaces de respiration pour le bien-être des habitants**

Mesure 39 **Favoriser les mobilités durables garantes d'espaces publics apaisés**

Mesure 40 **Encadrer la signalétique et la publicité**

Mesure 41 **Anticiper et prévenir les risques et les nuisances**

CONCRÈTEMENT, IL S'AGIT DE :

- sensibiliser les publics aux risques de dégradation du cadre de vie
- prendre en compte les notions de "nature en ville" et de "solutions basées sur la nature" dans tous les projets d'urbanisation, d'aménagements et d'activités
- renforcer la présence du végétal dans les espaces urbains
- développer et sécuriser les modes de déplacements doux : à pied, à vélo, en transports collectifs
- lutter contre les pollutions visuelles et les nuisances lumineuses
- veiller au respect de la charte signalétique
- préserver l'intégrité de la zone de nature et de silence (par exemple, interdiction de dépose touristique par hélicoptère)
- faire respecter l'interdiction de circulation des véhicules à moteur en dehors des voies ouvertes à la circulation publique (en application de la loi du 3 janvier 1991 relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et de l'article L.362-1 et suivants du code de l'environnement)
- garantir la prise en compte des risques et des nuisances dans l'aménagement et l'urbanisme
- développer la connaissance sur les risques et la culture du risque.

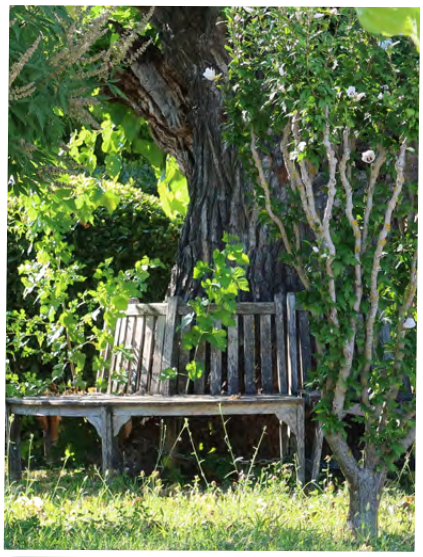

Orientation 16 : les cultures du territoire

Élément vital d'une société, la culture s'exprime dans la manière de raconter nos histoires, de fêter, de nous rappeler le passé, de nous divertir et d'imaginer l'avenir. Les patrimoines culturels correspondent à l'ensemble des biens matériels (patrimoine bâti, paysage) et immatériels (savoir-faire, langues, traditions…) constitués par l'histoire ou les arts, et qui participent de l'identité d'un territoire. Or aujourd'hui, ces patrimoines culturels se trouvent fragilisés par l'évolution des modes de vie, par la standardisation des espaces, des modes d'expression et des savoir-faire.

Dans le territoire du Parc, la grande richesse du patrimoine culturel mérite d'être mieux connue, transmise et expérimentée. Mais vivre dans ce territoire passe également par la compréhension de ses enjeux socio-environnementaux.
Ces deux approches sont fondamentales pour permettre aux populations d'agir et de s'impliquer dans la préservation et dans le développement durable du territoire.

"La culture enrichit nos vies d'innombrables façons et contribue à bâtir des communautés inclusives, innovantes et résilientes." Unesco

LA STRATÉGIE DU PARC

Partager et développer les cultures du territoire.

CE QUE PRÉVOIT LA CHARTE 2026-2041

Mesure 42 **Favoriser la transmission de la grande richesse du patrimoine culturel**
Mesure 43 **Cultiver le projet Parc**

CONCRÈTEMENT, IL S'AGIT DE :

- définir et mettre en œuvre un schéma d'interprétation du territoire
- gérer et/ou développer des sites d'accueil des publics, fenêtres d'interprétation des patrimoines du territoire
- promouvoir l'art de vivre provençal et rural, symbole d'une transition écologique et citoyenne ancrée dans le territoire
- favoriser la coopération autour de la promotion de la culture provençale
- développer une présence du Parc et un dialogue plus marqué sur l'ensemble du territoire, pour une meilleure appropriation des actions du Parc par les habitants
- développer une culture scientifique auprès des habitants
- mettre en œuvre les conditions d'une reconnexion des habitants au vivant
- développer la sobriété dans le fonctionnement du syndicat mixte.

CE QUI SE FAIT DÉJÀ

- **Sites d'accueil et de sensibilisation du Parc :** la Maison du Parc à Apt, La Thomassine à Manosque, le Château de l'environnement à Buoux.
- **Chemins des Parcs :** portail web proposant une découverte immersive par les activités de nature, avec de nombreux points d'intérêt patrimoniaux.
- **Démarche interne d'éco-responsabilité :** démarche du Parc pour maîtriser son impact sur l'environnement (déplacements, déchets, énergies, eau et achats écoresponsables).
- **Et aussi :** la Lub'ambule caravane pédagogique pour rapprocher le Parc de ses habitants, création d'expositions, sorties buissonnières, journées européennes du patrimoine, nuit des musées au Musée de géologie, rendez-vous aux jardins à La Thomassine, visites géologiques à la dalle de Saignon, podcasts «Les chemins nous parlent», animations «Jour de la nuit», ALL RIDE VTT Luberon, journées du patrimoine de pays et des moulins…

Orientation 17 : l'éducation et la formation

Le territoire, à dominante rurale, présente une population scolarisée de 33 000 élèves dans 165 établissements scolaires. Ce sont ces jeunes générations (nées en 2010-2030) qui connaîtront les évolutions profondes de leur mode de vie. Mobiliser les publics, et notamment les jeunes, autour des enjeux du territoire, permet d'élargir leurs capacités de réflexion, d'adaptation, et de renforcer leur estime de soi. Ces qualités sont fondamentales pour se construire dans un monde en constante évolution, et pour permettre l'adoption d'un nouveau mode de vie durable.

Afin de rendre les habitants parties prenantes de l'évolution du territoire, il est également important de pouvoir se former tout au long de sa vie. La formation permet de comprendre, d'agir individuellement ou collectivement à la recherche de son bien-être et de celui de son environnement.

LA STRATÉGIE DU PARC

Accompagner les publics pour qu'ils soient membres, acteurs et citoyens d'un territoire en transition.

CE QUI SE FAIT DÉJÀ

- **Programme annuel d'actions éducatives :** interventions en classe et mise à disposition de ressources éducatives pour les enseignants, pour 260 classes en moyenne par an, de la maternelle au lycée.
- **"Viens dans mon Parc" :** immersion dans le territoire du Parc pour les lycéens de la région (mesure 100 du Plan Climat régional).
- **Réseau Luberon Jeunesse :** mise en réseau et formation des animateurs des accueils collectifs de mineurs.
- **BAFA Luberon :** création en 2023 d'une spécialité "Parc du Luberon" pour le brevet d'aptitude à la fonction d'animateur.
- **Et aussi :** labélisation du Parc comme organisme de formation (en cours en 2026), coins de verdure pour la pluie (pédagogie autour de la désimperméabilisation des cours d'école), création de "coins nature" dans les cours, épreuve "Mon collège en Luberon", séjours expérimentaux au Château de l'environnement, vélo-éducation…

CE QUE PRÉVOIT LA CHARTE 2026-2041 *

Mesure 44 **Généraliser l'éducation à l'environnement et au territoire des jeunes générations**

Mesure 45 **Développer et promouvoir la formation aux compétences nécessaires à la transition**

CONCRÈTEMENT, IL S'AGIT DE :

- renforcer les partenariats autour de l'éducation à l'environnement et au territoire
- soutenir et renforcer les dispositifs éducatifs coordonnés par le Parc, en partenariat avec l'Éducation nationale : interventions en classe, séjours immersifs, bivouacs, formation des enseignants, etc.
- faire des établissements scolaires et accueils collectifs de mineurs des lieux écoresponsables
- favoriser l'engagement des jeunes générations en les associant aux prises de décision
- contribuer à l'innovation et à l'expérimentation des pratiques éducatives sur le territoire
- structurer les besoins et les offres de formation en lien avec la transition socio-environnementale
- faciliter la formation tout au long de la vie.

Orientation 18 : le lien social et intergénérationnel

La population du Luberon s'élève à plus de 185 000 habitants, venant d'horizons divers, de la campagne ou de la ville : des personnes nées sur le territoire, d'autres installées il y a plusieurs années, ou bien de nouveaux habitants. Cette mixité de population constitue un atout pour les villages et les villes.

Bien que les dynamiques démographiques soient différentes selon les bassins de vie, plusieurs tendances émergent : le vieillissement de la population, l'accroissement des résidences secondaires, l'augmentation du nombre de personnes isolées, l'installation de nouvelles familles...

Ici comme ailleurs, la vie de village et les liens sociaux ont tendance à s'essouffler. Pourtant, s'engager dans la transition nécessite de l'entraide, du partage et de la cohésion sociale. Les humains vont donc devoir modifier leurs modes de vie vers des pratiques plus durables. Avec l'appui des acteurs culturels et en agissant avec les habitants, un nouvel élan social est possible. Pour réussir la transition tout en veillant à la justice sociale.

LA STRATÉGIE DU PARC

Faire du lien social et intergénérationnel un moteur de la transition.

CE QUE PRÉVOIT LA CHARTE 2026-2041

Mesure 46 **Agir avec les habitants pour une transition écologique et citoyenne**

Mesure 47 **Coopérer avec les acteurs culturels, vecteurs de changement des modes de vie**

CONCRÈTEMENT, IL S'AGIT DE :

- créer un réseau des acteurs sociaux et de l'éducation populaire autour du thème de la transition écologique et citoyenne et construire des projets communs
- accompagner les populations vulnérables, et en particulier les publics urbains (quartiers prioritaires de la politique de la ville), dans la connaissance de leur territoire et de ses ressources : nature, agriculture, énergie...
- faire connaître les initiatives citoyennes exemplaires
- aménager le territoire par et pour les habitants via des ateliers participatifs
- créer un réseau d'acteurs culturels sensibles à la transition socio-environnementale et à ses enjeux
- promouvoir des projets de médiation culturelle et artistique autour des patrimoines et autour de la transition
- favoriser l'accès aux ressources culturelles et artistiques, développer l'éducation artistique et culturelle, veiller à l'équité territoriale et sociale dans l'offre culturelle.

CE QUI SE FAIT DÉJÀ

- **Partenariats avec les centres sociaux des villes :** organisation de journées d'immersion dans la nature ou dans les sites d'accueil du Parc, pour les familles et les personnes âgées.
- **A Tavola :** projet de recherche agricole et culturelle 2025-2026 pour écrire les récits alimentaires de 2035, par la scène nationale La Garance à Cavaillon.
- **Samedis du Parc et campements scientifiques :** journées événementielles à la Maison du Parc, avec des ateliers immersifs mêlant les différents publics.
- **Et aussi :** partenariats avec les musées présentant du patrimoine géologique, politiques de la ville, animations par les tiers-lieux culturels...

PETIT LEXIQUE #Luberon2041

"BIENS COMMUNS"
Ensemble du patrimoine naturel, culturel et paysager, qui est reconnu et partagé par les habitants et les visiteurs : les écosystèmes, l'air, la ressource en eau, les paysages, qu'il s'agisse de terres ou de ressources privées ou publiques, dans le respect des lois et de la propriété privée. Les biens communs concernent aussi les monuments, les sites et l'ensemble du patrimoine culturel, qui est à la fois matériel et immatériel et participe à l'identité du territoire.

"ÉCO-INNOVANT"
Caractérise toute innovation qui débouche sur des progrès importants en vue d'un développement durable, grâce à une réduction des effets des modes de production sur l'environnement, une amélioration de la résistance de la nature aux pressions environnementales et une utilisation plus efficace et plus responsable des ressources naturelles.

"ÉCOSYSTÈMES"
Ensemble formé par les êtres vivants (biodiversité), leurs habitats (milieux naturels, biotope) et les interactions qui existent entre eux.

"RÉSILIENCE"
Capacités du territoire et de sa population à faire face à des perturbations ou à des crises, permettant d'anticiper, réagir, s'adapter.

"TRANSITION SOCIO-ENVIRONNEMENTALE"
Correspond à la transition écologique, énergétique, économique, citoyenne et sociétale ; autrement dit, une évolution vers un modèle de société plus sobre, plus local, plus durable et plus résilient.

Qu'y a-t-il de nouveau dans la Charte #Luberon2041 ?

La Charte 2026-2041, qui est la 4ème depuis la création du Parc, porte, comme les précédentes, un projet commun pour l'avenir de notre territoire. Mais elle reflète surtout notre époque : elle intègre plus fortement les enjeux actuels.

Dans certains domaines d'intervention du Parc, les ambitions sont plus fortes que précédemment :

- parce que les enjeux pour les 15 prochaines années sont différents et interdépendants : changement climatique, perte de biodiversité, évolutions socio-démographiques, ou encore dynamiques régionales d'aménagement et de développement ;
- par exemple pour l'eau ou l'énergie (en raison du contexte climatique), ou la souveraineté alimentaire, ou encore la participation des citoyens dans les projets portés par le Parc (compte tenu de la demande grandissante pour des instances participatives).

La Charte porte 3 valeurs principales :

- **le respect** du territoire, de ses patrimoines, de ses ressources, des personnes qui y vivent ;
- **la responsabilité** : assumer les conséquences de ses actions et remplir ses engagements et obligations ;
- **la créativité** : innover, expérimenter.

Les 47 mesures de la Charte sont adossées à un ou plusieurs objectifs de développement durable.

Les ODD ont été adoptés en 2015 par les États membres de l'Organisation des Nations unies. Ils constituent "l'agenda 2030", un programme universel pour le développement durable que tous les pays doivent mettre en œuvre. Le Parc du Luberon souhaite mettre en œuvre les ODD afin de donner des réponses locales aux enjeux globaux.

Le nouveau Plan de Parc

S'il attribue toujours une vocation préférentielle au foncier, il propose en plus une déclinaison par thématique, destinée à faciliter la compréhension de ces choix : secteurs d'enjeux écologiques, paysages, ressource en eau, zones protégées, trame verte et bleue....

La nouvelle Charte propose une approche paysagère ambitieuse

formalisée dans un cahier des paysages abondamment illustré.

La Charte identifie des secteurs d'enjeux écologiques (SEE),

qui sont des secteurs naturels, agricoles ou périurbains, dont la biodiversité ou le patrimoine géologique sont riches mais qui ne sont pas spécialement protégés actuellement. Ils constituent la trame verte et bleue de notre territoire et la traduction locale de la "Stratégie nationale pour les aires protégées".

En fonction des menaces actives sur ces secteurs ou de leur état de conservation, le Parc et ses partenaires fixeront des objectifs de préservation ou de restauration.

Le Luberon : un territoire vivant où le Parc naturel régional prend soin des habitants et de la nature, des paysages et des patrimoines.

Le Parc naturel régional, un + pour le territoire

"Quand on me demande ce qu'est un parc naturel régional et à quoi il sert, je réponds : c'est avant tout une chance ! À première vue, ce que fait le Parc ne se voit pas. Mais c'est justement ce que l'on fait qui permet d'avoir de magnifiques paysages, une agriculture encore présente, un territoire attractif et un cadre de vie agréable. Nous ne construisons pas d'immeubles ni de routes… Mais nous bâtissons un monde plus beau !"

Dominique SANTONI, Présidente du Parc naturel régional du Luberon

Depuis près de 50 ans, le Parc naturel régional du Luberon met en œuvre une stratégie de développement territorial, de préservation des ressources et de valorisation des patrimoines dans des domaines variés : biodiversité, architecture, patrimoine bâti, urbanisme, paysage, signalétique, gestion des milieux naturels, restauration des cours d'eau, éducation à l'environnement, économies d'énergie, déplacements doux, défense du foncier agricole, circuits courts agricoles, écotourisme, sensibilisation à la transition écologique, changement climatique…

La singularité d'un parc naturel régional, c'est de faire travailler les élus, les spécialistes et les acteurs locaux ensemble sur tous ces domaines, pour penser les projets de façon transversale et pouvoir mieux adapter leurs actions aux besoins du territoire.

On l'appelle le + Parc.

+ POUR LE TERRITOIRE

Le label "Parc naturel régional" est une reconnaissance et une fierté, attribué pour un territoire remarquable et un rôle de pionnier.

Le Parc est la seule structure publique à l'échelle de plusieurs massifs liés par les mêmes enjeux et par une communauté de destin.

Le Parc aide à voir loin : conserver ce qui fait la force du territoire tout en se préparant à faire face aux changements.

+ POUR LES COMMUNES

Toutes les communes adhérentes y sont représentées et participent aux décisions. 1 commune = 1 voix.

Le Parc est un atout pour les projets communaux : l'équipe technique regroupe des compétences pluridisciplinaires de haut niveau au service des collectivités adhérentes.

Le Parc permet de bénéficier d'une solidarité territoriale, de mutualiser des moyens. C'est un levier financier puissant : 1 € versé par une commune adhérente génère 20 € en moyenne versés par la Région (financeur principal), les Départements, l'État et l'Europe.

Source : "Valeur spécifique de l'action des PNR", 2017

Chaque commune est libre d'adhérer au Parc sur décision du conseil municipal.

+ POUR LES HABITANTS

Le Parc contribue à la qualité du cadre de vie ; il recherche le bien-être de tous ses habitants.

Le Parc est un outil d'attractivité, son image bénéficie aux produits et services qui y sont créés et développés.

Le Parc base son action sur la concertation et la médiation entre des intérêts parfois divergents : convaincre plutôt que contraindre. Il impulse des démarches participatives.

#Luberon2041 CONSTRUISONS NOTRE AVENIR

Parc naturel régional du Luberon

Maison du Parc
60, place Jean-Jaurès
BP122
84404 APT Cedex
Tél. 04 90 04 42 00
contact@parcduluberon.fr
www.parcduluberon.fr

IMPRIM'VERT

Rédaction : PNRL • Graphisme : Juliette Loquet • Illustrations : pch.vector/freepik • Photos : PNRL, S.Bié OTI Destination Luberon (p. 24), CCPAL (p. 25), P.Clin (p. 12), V.Pacaut (p. 15), L.Paluenzela (p. 27), D.Tatin (p. 5, 14, 18, 26, 30), H.Vincent (p. 23), WeGo (p. 24) • Imprimé par L'Imprim sur papier 100 % recyclé • Juin 2026

unesco Réserve de biosphère Luberon-Lure

unesco Géoparc mondial

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

ALPES DE HAUTE PROVENCE LE DÉPARTEMENT

VAUCLUSE LE DÉPARTEMENT